

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes, Castet, Deschamps, Hurmic, Prévot,
MM. Gauthier, Hougas, Reynaud, Pénot,

Absents :

Monsieur Deymier

Procuration (s)

Madame Castaing à Monsieur Gauthier
Monsieur Suze à Monsieur Gauthier
Monsieur Bourron à Monsieur Reynaud

Secrétaire de séance : D.Prévot

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Compte de gestion de la commune 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'impositions
- Vote des subventions
- Vote du budget primitif 2022
- Crédit épareuse
- Don UKRAINE
- Retour des commissions communales et intercommunales
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande si tous les membres du conseil municipal ont lu le compte rendu du 11 mars 2022 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2022

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Procès-verbal approuvé

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2021

Madame CASTET, adjointe aux finances présente le compte de gestion 2021 retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance entre les documents du compte de gestion et celui du compte administratif.

Les résultats de 2021 sont décomposés de la façon suivante :

Section Fonctionnement

- dépenses : 772 377,36 €
- recettes : 953 599,70 €

Excédent d'exploitation de clôture : 181 222,34 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 65 102,62 €

Résultat cumulé : 246 324,96 €

Section Investissement

- dépenses : 402 500,67 €
- recettes : 446 011,91 €

Excédent d'investissement 2020 reporté : -127 219,77 €

Résultat cumulé : -83 708,53 €

Résultat de clôture cumulé (fonctionnement et investissement) : excédent de 162 616,4

Vote pour l'approbation du compte de gestion 2021 – budget commune

Pour : 11 voix

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire quitte la salle ne pouvant pas participer au vote

Madame CASTET présente le compte administratif 2021, à savoir :

Section fonctionnement

- Dépenses : 772 377,36 €
- Recettes : 953 599,70 €

Excédent d'exploitation de clôture : 181 222,24 €

Excédent de fonctionnement 2020 reporté : 65 102,62 €

Résultat cumulé : 246 324,96 €

Section investissement

- Dépenses : 402 500,67 €
- Recettes : 446 011,91 €

Excédent d'investissement de clôture : 43 511,24 €
Résultat cumulé : -83 708,53 €
Reste dépenses à réaliser 2021 à reporter en 2022 : 12 176,26 €

Résultat cumulé) : - 95 884,79 €
(Fonctionnement, investissement et reste à réaliser

Vote pour l'approbation du compte administratif 2021

Pour : 8 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Castet indique qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats 2021, issus du compte administratif.

Section de fonctionnement : résultat à affecter :

Résultat de l'exercice : +181 222,34 €
Excédent antérieur reporté : 65 102,62 €
Déficit antérieur reporté : 0,00 €

Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent : +246 324,96 €

Section d'investissement : Besoin réel de financement

- Résultat de l'exercice : +43 511,24 €
- Résultat antérieur reporté à la section d'investissement:: -127 219,77 €

Résultat comptable cumulé (ligne D001 ou R001 du budget N+1 : -83 708,53 €

Reste à réaliser en dépenses (engagées non mandatées) : 12 176,26 €

(B) Besoin (-) réel financement : 95 884,79 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section investissement (recette budgétaire au compte 1068) : **95 884,79 €**

En dotation complémentaire de réserve (réserve budgétaire au compte 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110) – ligne R 002 du budget N+1 : **150 440,17 €**

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119) – ligne D 002 du budget N+1

Transcription budgétaire

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : 150 440,1 €	D001 :solde d'exécution N-1 : 83 708,53 €	R001 : solde d'exécution N-1 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 95 884,79 €

Les membres du conseil municipal approuvent l'affectation du résultat proposé

Vote pour l'approbation de l'affectation des résultats

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes, à savoir :

Taxe foncière bâti (BTF) : 38,84%
Taxe foncière non bâti –(TFNB) : 107,66%

Vote pour l'approbation des taux d'imposition 2022 :

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Les associations ont adressé une demande de subvention pour leur projet 2022. Les membres du conseil municipal décident d'attribuer aux associations les montants suivants

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE 2022
Anciens combattants	350,00 €
Avenir pailleton	2 500,00 €
Club Bouquet d'automne	400,00 €
La cabane des loupiots	300,00 €
Comité Action Culturelle bibliothèque	400,00 €
Fatal compagnie	200,00 €
Foyer rural	900,00 €
Gymnastique pailletonne	350,00 €
Jeunes sapeurs pompiers	100,00 €
Musikolor	600,00 €
Société de chasse	200,00 €
Tennis club artolie	300,00 €
TOTAL	6 600,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Castet présente le budget primitif prévisionnel pour 2022.

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 043 394,00 €
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 517 775,16 €

Vote pour le budget primitif prévisionnel

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

CREDIT EPAREUSE

Le projet d'achat d'une épareuse s'élève à 32 520,00 € TTC (27 100,00 € HT). L'ancien matériel est repris pour un montant de 4 800,00 €,
Le coût sera donc de 27 720,00 €.

Monsieur le Maire expose la proposition de financement, soit :

Un emprunt crédit concessionnaire/vendeur de 27 100,00 € auprès du Crédit Agricole
durée : 5 ans,.

Le taux d'intérêt est de 0,620%

L'autofinancement est de 620,00 €

Total de 27 720,00 €

Périodicité : annuelle

Montant des échéances : 5 522,00 € La première échéance est prévue en avril 2023.

Les membres du conseil municipal :

- approuvent l'achat et le financement
- autorisent monsieur le Maire à solliciter auprès du crédit agricole un prêt à moyen terme de 27 100,00 €
- donnent toutes les délégations utiles à monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation de l'achat, de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'emprunteur.

Vote pour crédit épareuse

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

DON POUR L'UKRAINE

Les membres du conseil municipal proposent une subvention de 1 000,00 €. Cette subvention sera remise à une association, le Secours Populaire, qui le remettra à des antennes sur place

Vote pour don à l'Ukraine

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstentions : 0

RETOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

La commission de communication aura lieu le 5 mai 2022 à 18h30

La commission enfance/jeunesse à la CDC : présentation du budget 2022. Les élus souhaiteraient s'investir davantage car pour le moment ne font qu'écouter.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le restaurant « lac de Laromet » est fermé pour 2022. Il y aura peut-être un Food truck

Les poubelles augmentent de 11% en 2022

Grande Rue et rue de l'Ancienne Poste : des voitures sont en stationnement gênent le camion benne. Une réunion par rue et avec le semoctom est à prévoir pour trouver une solution.

Hameau du château :

Proposition d'un tri sélectif à l'entrée des résidences à étage.

Les arbres au bord de la D10 sont gênants : ils sont implantés sur le terrain communal : prévoir une rencontre avec le syndic et l'ensemble des propriétaires pour trouver une solution

Projet maison de santé.

Le centre routier départemental confirme la faisabilité technique concernant l'accès à la maison de santé et donne un avis favorable.

Le médecin et la pharmacienne seront reçues par monsieur le Maire pour la présentation du projet.

Travaux voirie

La route du Cap Horn : le revêtement doit être fait la semaine prochaine.

Allée du Bord de l'Eau : la route doit être refaite à partir du mois de mai 2022. Le montant des travaux est estimé à 21 846,00 €. Une réunion est prévue fin avril

La CDC arrête les travaux de voirie. Aucun investissement prévu en 2022

Suspension du processus des attributions de compensation suite au recours de la ville de Barsac

Pont de Camporo : nous avons reçu un 1er devis pour les travaux du pont dont le montant est de 117 000,00€ . Dossier à suivre.

Relais téléphonique : suite à la demande, il y a 4 ans, un contact est pris par TDF qui propose de l'installer près du réservoir d'eau.

Une pièce de théâtre est proposée aux pailletons le 19 novembre 2022: La commune prête la salle. La Cie s'occupe du montage et démontage. Ils proposent de présenter un autre spectacle début 2023

Fin de la séance : 20 h 15

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 11 mars deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes, Castet, Castaing, Hurmic, Deschamps, Prevot
MM. Gauthier, Bourron, Hougas, Penot, Reynaud,

Absents : MM Deymier Mathias, Suze Benjamin

Secrétaire de séance : Madeleine Deschamps

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/01/2022
- Convention occupation du domaine public
- Demande de subvention SDEEG travaux Éclairage Public
- Avenir du terrain Bailli
- Retour des commissions communales et intercommunales
- Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2022

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque :
10 voix pour le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2022

Convention occupation du domaine public

Monsieur Le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 21 janvier 2022, Mathieu Bourdon, gérant du Café de Liberté, a présenté son projet de terrasse amovible qui devrait être mise en place pour le mois d'avril.

Il a été décidé de préparer une convention entre la Mairie de Paillet et Mathieu Bourdon, gérant du Café de la Liberté afin de formaliser les modalités de cette autorisation.

Après vote les membres du conseil municipal

- Valident le projet de convention,
- Autorisent le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention.
- Établissent le montant de la redevance annuelle à 800 euros

Vote de la délibération au sujet du montant de la redevance annuelle :

Pour : 5 voix

Contre : 4

Abstention : 1

Demande de subvention SDEEG travaux Éclairage Public

Monsieur Le Maire rappelle que la municipalité a souhaité mettre en place un programme d'investissement afin de réduire les consommations d'énergie.

M Le Maire présente un devis estimatif du SDEEG d'un montant de 1800,35 € TTC concernant l'éclairage public de la commune pour le remplacement des points lumineux 25, 151 et 83

Il précise que les travaux d'économie d'énergie peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% de la dépense HT dans la limite de 60000 HT par an.

M Le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser

- à valider la dépense pour 1516,83 € HT soit 1800,35 € TTC
- à solliciter la demande de subvention auprès du SDEEG d'un montant de 283,52 € (20% de 1516,83 € HT)
- à signer tous les documents nécessaires pour engager les dépenses et demandes de subvention liées à cette opération.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent M Le Maire

- à valider les dépenses de 1800,35 € TTC
- à solliciter la demande de subvention auprès du SDEEG
- à signer tous les documents nécessaires pour engager les dépenses et demandes de subvention liées à cette affaire.

Vote pour la délibération

Pour : 10 voix

Contre :

Abstention :

Avenir du terrain Bailli

Monsieur Le Maire rappelle le projet social de création d'une maison de santé et d'un espace de vie, sur le terrain communal du Bailli (parcelle cadastrale 648 / 664a / 664b / 662)

Rappel du projet :

Création d'un pôle santé, d'un habitat inclusif ainsi qu'une colocation senior sur un terrain communal situé à l'entrée de Paillet en venant de Langoiran.

Surface du terrain 6000m²

Surface construite prévue : 1170 m² qui se répartiraient en :

- Un pôle santé pour 4 à 6 professionnels de la santé
- Un espace commun/ centre ressource/ pharmacie
- Un habitat inclusif (petits logements adaptés et sécurisés pour des personnes désireuses de vivre ensemble avec des espaces de vie partagée et des espaces de vie individuelle).
- Maison « Coloc Senior » adaptée et destinée à maintenir à domicile les aînés
- Habitat varié

Porteurs du projet :

- Associations / communes / CCAS/ bailleurs sociaux / gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux / organismes de promotion solidaire ...

- **Prévention délinquance** : les deux personnes qui avaient été recrutées dans le cadre de la prévention délinquance ont démissionné successivement. Elles n'ont pas été remplacées.
- **Commission traitement des déchets** : de grosses augmentations sont à prévoir dans les prochaines années et ce, plus dans les zones rurales que dans les métropoles. L'an prochain le tri du bac jaune s'élargit en comprenant les emballages plastiques. La question se pose de savoir si le ramassage des bacs jaunes se ferait une fois par semaine et celui des bacs rouges, une fois tous les quinze jours.
- **Commission finances** : le budget sera voté le 15 avril.

Questions diverses :

- **Réaménagement des espaces verts** : réflexion et réaménagement en cours aux abords de la salle polyvalente et de la poste. Rebouchage des trous sur le parking de la salle polyvalente, prévu avec du calcaire ou autre matériau adapté.
- **Remise en ordre des dossiers des défunts enterrés à Paillet** : travail considérable, beaucoup de dossiers ne sont ni classés ni rangés, certaines pièces sont manquantes. Nécessité de faire ce « travail de romain » si l'on veut par la suite informatiser toutes les données du cimetière.
- **Hameau du Château** : certains propriétaires ont émis le souhait de récupérer le terrain devant le pas de leur porte. Ils déchargeraient ainsi la Commune de l'entretien de ces parcelles. On va faire un sondage pour savoir combien de personnes seraient intéressées par cette acquisition. Il faudra penser à établir une réglementation pour unifier l'occupation de cet espace.
- **Dossier Mme Lefèvre** : Mme Lefèvre souhaite acquérir une parcelle communale. Le conseil municipal avait émis précédemment un avis défavorable. Mr le Maire propose un bail plutôt que de lui céder ce terrain communal.
- **Aide à l'Ukraine** : un premier chargement mis en carton par des bénévoles va partir de Paillet au dépôt de Langoiran. Il partira dans les camps de réfugiés Ukrainiens, distribué par la Croix Rouge. C'est l'association ETAVIE qui s'est chargée localement de ce transfert.
4 personnes de Paillet ont proposé des logements inoccupés pour un accueil éventuel de réfugiés. Beaucoup de questions importantes demeurent dans le flou : comment accueillir ces personnes malgré la barrière de la langue ? Qui subvient à leurs besoins sur une durée indéterminée ?
- **Dates importantes à venir** :
19 mars : soirée rugby à la salle polyvalente. Prévoir une buvette.
3 avril ; repas des aînés salle polyvalente, tous les élus sont également conviés
10 avril : premier tour des élections présidentielles, un tableau de permanence sera adressé aux élus pour assurer la présence aux urnes.

Fin du conseil municipal à 20H25

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 21 janvier deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes, Castet, Castaing, Hurmic, Deschamps, Prevot
MM. Gauthier, Hougas, Reynaud, Penot, Bourron, Deymier,

Absent : Benjamin Suze donne pouvoir à Jérôme GAUTHIER

Secrétaire de séance: Dominique CASTET

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

- Présentation d'un projet de terrasse amovible par Mathieu, Gérant du Café de la Liberté
- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Election d'un délégué au SIAEPA
- Vente d'un bien immobilier
- Anticipation des dépenses d'investissement 2022 avant vote du budget
- Décision modificative
- Renouvellement du contrat PEC avec modification de la durée hebdomadaire
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial pour l'entretien des locaux
- Convention pour la mise à dispositions des salles municipales
- Retour des commissions communales et intercommunales
- Informations et questions diverses

Présentation d'un projet de Terrasse amovible par Mathieu, Gérant du Café de la Liberté :

Mathieu Bouron a présenté son projet de terrasse amovible. La terrasse sera aménagée par des bacs fleuris, au centre de la terrasse un bac avec un olivier ou palmier.

Mathieu nous explique qu'il souhaiterait laisser la terrasse toute l'année.

La terrasse devra être mise en place pour le mois d'avril.

Il a été décidé de préparer une convention entre la Mairie de Paillet et Mathieu Bouron, afin de formaliser les modalités de cette autorisation.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2021

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque – 12 voix pour - le procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2021.

Election d'un délégué au SIAEPA

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Paillet est rattachée au Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran administré par un comité syndical constitué de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune adhérente.

Les délégués suivants ont été élus lors du conseil municipal du 12 juin 2020 (délibération 20-06-09) :

- Madame PREVOT Dominique Déléguée titulaire
- Monsieur HOUGAS Daniel, délégué titulaire
- Monsieur GAUTHIER Jérôme, délégué suppléant
- Monsieur REYNAUD Bernard, délégué suppléant

Suite à la démission de Madame PREVOT, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Annie CASTAING est candidate

Après vote, Annie CASTAING est désignée comme déléguée titulaire au SIAEPA

Votants : 12

Bulletins : 12

Pour : 12 voix

Nuls : 0

Abstentions : 0

Vente d'un bien immobilier : 40 AV du chêne vert

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une démarche pour la vente du logement communal situé au 40 Avenue du chêne vert a fait l'objet

- D'estimations par les services du domaine et par un agent immobilier.
- D'une proposition avec négociations à Madame CHAMAYOU, locataire occupant le logement communal qui a fait une offre à 82 500€ en date du 22/12/2021.

Monsieur Le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal pour :

- Arrêter le prix de vente à 82 500€ net vendeur
- Autoriser la vente du bien à Madame CHAMAYOU
- L'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la vente
- L'autoriser à engager toutes les dépenses relatives aux diagnostics, bornages et frais éventuels afférents à cette vente.
-

Mathias Deymier pense qu'il est regrettable de se séparer de ce bien compte tenu de son emplacement qui est accolé avec le bâtiment Escande.

Mathias fait remarquer qu'il sera peut-être plus difficile de vendre Escande à partir du moment où il y aura un propriétaire.

Madeleine Deschamps demande quel est l'intérêt de l'acheteur d'acquérir ce bien dans ce lieu ?

C'est une opportunité pour l'acheteur car petit budget, personne seule, assistante maternelle, actuellement locataire, cela permet à Madame Chamayou d'avoir un toit sur sa tête pour les années à venir.

Après vote les membres du conseil municipal arrêtent le prix de vente à 82 500€, autorisent le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente et engager toutes les dépenses relatives aux diagnostics, bornage et frais éventuels afférents à cette vente.

Vote pour la délibération

Pour : 11 voix

Contre :

Abstention : 1 : M Deymier

Anticipation des dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget

Monsieur Le Maire nous fait part des changements au niveau de la trésorerie. Désormais l'ensemble des mairies de notre secteur sont rattachées à la trésorerie de la Réole.

Monsieur le Maire fait un point sur l'ensemble des employés communaux. Au niveau du Sielp, une employée est désormais rattachée au Sielp. A court terme, les atsems de Paillet seront rattachées au Sielp.

Monsieur le Maire informe que les entretiens professionnels ont été faits en fin d'année par Sophie Ricaud, et Monsieur le Maire a fait celui de Sophie Ricaud.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite maximum du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2021, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissements urgentes et imprévues, soit un montant maximum de 32 682,00€ répartis ainsi :

	Budget 2021	Anticipation (maximum /25%	
CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	114 137,16 €	28 534,00 €	Chapitre 21
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS			
	16 595,00 €	4 148,00 €	Chapitre 23
TOTAL DES ANTICIPATIONS		32 682,00 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits de 32 682,00€, et ce avant le vote du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représenté d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 12 voix

Contre :

Abstentions :

Décision modificative

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes sont autorisées à prendre des décisions modificatives pour ajuster les crédits jusqu'au 21 janvier 2022 inclus.

La Trésorerie a informé la commune de la nécessiter d'ajuster les crédits pour équilibrer les opérations d'ordres liée aux travaux en régie d'une part et ajuster les crédits du chapitre 23 en dépassement d'autre part.

Monsieur Le Maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement		
722 (042)	Recettes travaux en régie	-2 127,00 €
7482 (74)	Recettes	2 127,00 €
Investissement		
21318 (21)	Dépense bâtiments publics	-590,00 €
2313 (23)	Construction	590,00 €

Vote pour la décision modificative

Pour : 12 voix

Contre :

Abstentions :

Renouvellement du contrat PEC avec modification de la durée hebdomadaire

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération 21-09-03 du 24 septembre 2021, il a été décidé à compter du 27 septembre 2021 de la création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences d'agent administratif fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 6 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois au total et au-delà en cas de situations dérogatoires, après renouvellement de la convention.

Monsieur Le Maire propose de renouveler le contrat PEC à compter du 27 mars 2022 pour un an soit jusqu'au 26 mars 2023 avec modification de la durée hebdomadaire de travail passant de 20 heures à 32 heures hebdomadaires, la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Les membres du conseil municipal décident

- d'adopter la proposition du Maire,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.

Pour : 12 voix

Contre :

Abstentions

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour l'entretien des locaux

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour 20/35^{ème} pour assurer l'entretien des locaux à compter du 1^{er} mars 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire;

- le dit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} mars 2022

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune

Pour : 12 voix
Contre :
Abstentions :

Convention pour la mise à disposition des salles municipales

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les projets de conventions pour la mise à disposition des salles municipale Escande et salle de sports.
Il demande l'avis des membres du conseil municipal.

Après délibération, les membres du conseil municipal

- Approuvent les conventions de mise à disposition des salles municipales Escande et Salle de Sports.
- Précisent que les conventions seront annexées à la présente délibération.

Pour : 12 voix
Contre :
Abstentions :

Retour commissions intercommunales et communales

Comité syndical du SIAEPA du 13/12/2021 (Daniel HOUGAS)

Augmentation des tarifs tarifs 2022 de l'eau et de l'assainissement collectif

Concernant le budget eau, le SIAEPA est dans l'obligation d'effectuer des travaux importants de rénovation des réseaux d'eau (pour un meilleur rendement du réseau).
Le diagnostic des réseaux d'eaux doit être réactualisé et concernant l'assainissement collectif une étude diagnostique des systèmes de collecte doit être engagée.

Les travaux à Paillet sur 2022 :

- Diagnostic du forage de Paillet (le forage remonte des boues et de la terre)
Coût estimé : 12.000 € HT
- Poste de refoulement principal de Paillet : H2S – remise en état par un matériau composite
Coût estimé 40.000 € HT

Face aux investissements importants à venir, le Syndicat décide d'augmenter les tarifs comme suit :

- + 5 % sur le m3 d'eau, soit 0.41 € par m3,
- + 1,4 % sur le m3 d'eau assaini, soit 2.11 €/m3,
- La part fixe pour les services de l'eau et de l'assainissement collectif restant inchangée à 21 € HT.

Tarif 2021	Abonnement	0 – 60 m3	60 – 100 m3	>100 m3
Part syndicale AEP	21,00	0,39	0,39	0,39
Part syndicale ASST	21,00	2,08	2,08	2,08

Tarif 2022	Abonnement	0 – 60 m3	60 – 100 m3	>100 m3
Part syndicale AEP	21,00	0,41	0,41	0,41
Part syndicale ASST	21,00	2,11	2,11	2,11

Litige HAUX

Monsieur Hougas informe que le Président du syndicat a rencontré le Maire de Haux, soucieux de solutionner le litige qui oppose depuis de nombreuses années.

Il propose de soumettre à la commune de Haux une convention sur la base de :

- Prix du M3 pour le syndicat 0.2561 €
- Prix du M3 pour le délégataire 0.35 €, après accord de celui-ci.

Ce tarif serait rétroactif sur toutes les factures d'eau impayées jusqu'à ce jour ; et l'évolution de ces tarifs se ferait en fonction des indices à partir de la signature de la convention.

L'avis de l'avocat sera sollicité au préalable.

Jean Pierre Bouron délégué défense :

Jean Pierre nous informe qu'une réunion s'est tenue à Lestiac. Échange sur la manifestation des 100 ans du monument aux morts de Paillet qui a eu lieu le 20/11/2021. Cette année sera célébrée les 100 ans du monument aux morts de Lestiac. Cette première réunion était une prise de contacts avec tout le monde.

Informations et questions diverses

Projet pôle de santé : Rencontre avec les architectes, partage sur leur savoir-faire dans ce secteur, retour d'expérience. Une prochaine réunion se tiendra au mois de février, un schéma directeur nous sera proposé ainsi que des porteurs de projet.

Mutualisation des communes

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de définir un cadre et de formaliser les choses : comment peut-on mutualiser à la fois le personnel et le matériel, date souhaitable de ce travail finalisé : 1^{er} trimestre 2022.

Fin du conseil municipal à 20 h 45